



Association (loi 1901)  
DR@F - Digital Radioamateur France

La Garenne-Colombes, le 12 Aout 2019

Objet : CMR 2019 – Services d'amateurs et d'amateurs par satellites

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du CPAC 19-10 de préparation de la CMR-19, nous souhaitons par ce courrier confirmer nos positions et solliciter votre soutien au sujet de certains points présentant un intérêt particulier pour les services d'amateurs et d'amateurs par satellite lors de la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications.

Les propositions et suggestions ci-dessous sont le résultat commun d'une concertation récente avec les associations radioamateurs françaises AMSAT-F, REF et URC qui vous adresseront donc ce même message. Ces propositions ont aussi reçu le soutien de plusieurs autres associations et acteurs de la communauté radioamateurs françaises.

**Point 1.1 : Considérer l'attribution d'une bande 50-54 MHz au service d'amateur en Région 1.**

Bien que conscients de la position française actuelle de ne pas supporter une allocation dans le segment 52MHz-54 MHz, ce que nous regrettons, nous apprécierions votre plein soutien à la proposition commune européenne pour une attribution secondaire au service d'amateur de la bande de 50-52 MHz et nous vous demandons d'ajouter votre soutien à la note de bas de page relative à un segment primaire compris dans la gamme 50-50,5 MHz pour les pays qui le souhaitent.

**Point 1.13 : Spectre supplémentaire pour les télécommunications mobiles internationales (IMT), également appelé 5G mobile.**

Un projet d'ECP est en cours de production. Il indique qu'aucun changement dans le RR ne devrait être apporté dans la bande de fréquences 47,0-47,2 GHz, qui est le seul spectre millimétrique primaire et exclusif disponible pour les services d'amateurs et d'amateurs par satellite. Merci de bien vouloir soutenir cette proposition.

**Point 1.16 : Systèmes d'accès sans fil entre 5 150 et 5 925 MHz.**

Ce point propose l'examen de la bande 5 650-5 850 MHz (attribution d'amateur secondaire). Il est très important pour le service d'amateur de conserver son attribution secondaire dans cette gamme de fréquences et nous sollicitons donc votre soutien à cet égard.



Association (loi 1901)  
DR@F - Digital Radioamateur France

**Point 9.1.6 : Transmission d'énergie sans fil pour les véhicules électriques.**

La position générale sur ce point de l'ordre du jour semble être qu'aucun changement n'est nécessaire dans le Règlement des Radiocommunications pour permettre l'introduction du WPT pour les véhicules électriques.

Toutefois, les services de radiocommunication ont clairement indiqué que l'introduction du WPT pour les véhicules électriques nécessitait des mesures supplémentaires afin de limiter les émissions de parasites / harmoniques et d'éviter ainsi les brouillages préjudiciables à ces services.

Nous souhaitons votre soutien afin de souligner que le risque de brouillage est important (Rapport 282 de la CEPT ECC) et que des études complémentaires sont nécessaires pour garantir des limites appropriées d'émissions parasites et harmoniques relatives au WPT-EV. Merci donc de soutenir cette approche.

**Point 10 : Points recommandés pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine CMR.**

A/ Point 1.6 : Réaliser des études sur les besoins en spectre, la coexistence avec les services de radiocommunication et les mesures réglementaires en vue de l'introduction éventuelle de nouvelles applications mobiles aéronautiques autres que de sécurité proposé par la CEPT lors de la CMR-23.

Nous souhaitons exprimer notre extrême réserve et surprise sur cette proposition de mise à l'ordre du jour permettant au service mobile aéronautique d'accéder à la bande 144-146 MHz. La bande 144-146 MHz (allocation primaire) est une bande essentielle au service d'amateurs et d'amateurs par satellite et de plus fait partie de la bande plus large des 144-148 MHz dans les Régions 2 et 3, utilisée à l'échelle mondiale.

Cette bande est fortement utilisée par le service amateur dans ses activités d'expérimentation et d'éducation. Les associations françaises se joignent à la communauté radioamateur internationale fortement mobilisée pour s'opposer très fermement à cette proposition.

B/ Coexistence des services amateurs et Galileo, signaux E-6 -RSS service 1240-1300 MHz.

L'opinion commune des associations radioamateurs françaises et internationales est de recommander que ce point soit traité dans le cadre des études conduites par la CEPT et donc de ne pas proposer ce point à l'agenda de la CMR23.

En espérant votre soutien favorable aux services d'amateurs lors de la réunion CPAC et ensuite la CMR-19, je reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire et pour une éventuelle rencontre ou un contact téléphonique.

Pierre BERNARD F1SHS

Président DR@F – Digital Radioamateur France